

Politiques concernant les examens

À partir du 27 janvier 2020

Table des matières

Droits	3
Vérification des titres de compétence	3
Dates et sites d'examen.....	4
Désistement	4
Appel de compassion	4
Documentation médicale	5
Demandes de services	5
Renseignements généraux	5

Les politiques suivantes s'appliquent à tous les demandeurs au processus d'examen du BNED.

Droits

1. Tout paiement des droits doit être fait en devises canadiennes.
2. Les droits sont affichés sur le site Web du BNED. Les droits sont évalués régulièrement par le Comité d'audit et des finances du BNED et ces droits sont sujets à changement.
3. Tous les nouveaux demandeurs doivent payer le droit d'inscription applicable. Les droits d'inscription sont payables une seule fois et sont non remboursables.
4. Un individu qui complèterait plus d'une inscription en ligne se verra rembourser les droits d'inscription additionnels payés, toutefois il devra acquitter des frais d'administration de 200 \$ par inscription additionnelle.
5. Les individus qui complètent le Processus d'équivalence du BNED avec succès n'ont pas à payer les droits d'inscription pour le Processus de certification.
6. Les individus qui étaient candidats au processus de certification et qui ont par la suite fait une demande pour l'Examen national des spécialités dentaires (ENSD) doivent payer les droits de demande d'inscription pour l'ENSD.
7. Les individus prenant part au Processus d'équivalence du BNED et qui complètent par la suite un Programme de qualification ou programme d'obtention de diplôme sont tenus d'acquitter les droits d'inscription au Processus de certification du BNED.
8. Les frais pour la révision des dentoformes de l'ÉHC doivent être payés lors de chaque réservation et sont non remboursables.

Admissibilité

1. L'admissibilité aux examens du BNED est assujettie aux Règlements du BNED.
2. Les individus qui ont échoué une partie de l'ENSD avant le 1^{er} janvier 2020 devront passer l'ENSD actuel pour être admissibles à la certification de l'ENSD.

Vérification des titres de compétence

1. Les documents doivent être soumis aux fins de vérification conformément aux critères d'inscription les plus récents et doivent contenir la documentation requise.
2. La documentation reçue d'une tierce partie (c.-à-d. : établissement d'enseignement) ne sera pas envoyée au demandeur. Tous les documents soumis par l'université deviennent la propriété du BNED et ne seront pas retournés.
3. Les documents originaux reçus de la part du demandeur seront retournés par la poste régulière. Si le demandeur préfère que les documents originaux soient envoyés par messenger, une lettre de transport prépayée provenant d'une entreprise de messagerie canadienne doit être soumise avec la documentation. Les lettres de transport prépayées ne seront pas acceptées après la soumission.

4. Le BNED se réserve le droit de changer les conditions pour l'inscription ou pour la certification, ainsi que les directives à tout moment.
5. Le BNED n'est pas responsable de la documentation une fois renvoyée au demandeur.

Dates et sites d'examen

1. Les dates et les centres d'examens sont établis un an avant la date de la tenue de l'examen et sont sujets à changement.
2. L'inscription à l'examen prend fin à 21 h HNE/HE, à la date butoir indiquée sur le site Web du BNED.
3. Si le nombre d'inscriptions à un centre est insuffisant, les candidats peuvent être transférés dans un autre centre. L'inscription apparaîtra comme « provisoire » jusqu'à ce qu'un nombre minimum d'inscriptions soit atteint.
4. Le BNED n'accepte pas les demandes de transfert.
5. Il y a un nombre maximal de places disponibles pour tous les examens. Les places disponibles sont très limitées, alors les candidats ne pourront peut-être pas s'inscrire à la date ou à l'endroit de leur choix.

Désistement

1. Si vous éprouvez un problème de santé grave ou des circonstances atténuantes hors de votre volonté avant l'examen qui vous empêchent de démontrer vos compétences, vous devez vous désister avant le début de l'examen. Si vous ne vous présentez pas à l'examen, vous ne perdrez pas votre tentative.
2. Des droits de désistement de 25 % des frais d'examen seront facturés dans le cas d'un désistement en raison d'un problème de santé grave ou des circonstances atténuantes hors de la volonté du candidat, après la date limite d'inscription, mais avant le début de l'examen. Des documents justificatifs relativement à un problème de santé grave ou des circonstances atténuantes hors de votre volonté doivent être fournis au moment du dépôt de la demande de désistement.
3. Un candidat peut désister de se désister d'un examen à venir s'il reçoit une note de « Réussite » suite à une correction/vérification manuelle ou un appel des résultats. Les droits de désistement seront appliqués. Si un candidat a complété un examen alors qu'un résultat antérieur était en cours de révision, aucuns frais ne seront remboursés.

Appel de compassion

1. Si vous considérez ne pas avoir pu démontrer vos habiletés pendant un examen en raison d'événements ou de circonstances imprévus et hors de votre volonté, vous pouvez présenter une demande d'appel de compassion conformément aux Règlements du BNED. Des documents justificatifs pertinents sont nécessaires pour démontrer de quelle façon votre travail a été affecté et doit être soumis avec la demande.
2. Si vous considérez que vos habiletés ont été affectées par une maladie ou une blessure grave survenue pendant un examen, vous pouvez présenter une demande d'appel de

compassion conformément aux Règlements du BNED. Les documents médicaux justificatifs pertinents sont nécessaires pour démontrer de quelle façon votre travail a été affecté (c.-à-d., symptômes, diagnostic, date de la visite) et doivent être soumis avec la demande.

3. Une demande d'appel de compassion soumise au bureau de BNED ne peut être retirée à compter de la date à laquelle la demande a été examinée par le Comité exécutif.

Documentation médicale

1. Toute la documentation médicale soumise au BNED sera vérifiée directement auprès du professionnel de la santé pour des fins d'authentification. Un formulaire d'autorisation peut être exigé.
2. La documentation médicale soumise au BNED doit être imprimée sur du papier à en-tête avec la date de la visite, les titres de compétence, la signature et les coordonnées du professionnel de la santé clairement lisibles. Les notes manuscrites sur des carnets d'ordonnance ne sont pas acceptées.

Demandes de services

1. Les droits de corrections/vérifications manuelles et les droits de demande de services ne sont pas remboursables.
2. Les demandes d'annulation de l'appel de l'Évaluation des habiletés cliniques sont assujetties à des frais administratifs de 200 \$

Renseignements généraux

1. Les demandes pour changer de langue ou de côté d'opérateur (droitier/gaucher) doivent être reçues avant la date limite d'inscription applicable pour chaque administration. Aucun changement n'aura lieu après la date limite d'inscription.
2. L'annulation ou l'interruption de tout examen causée par des circonstances hors du contrôle du BNED, ne rendra en aucun cas le BNED responsable de toute réclamation résultant d'une telle annulation ou interruption autre que le remboursement des droits applicables pour l'examen ou l'évaluation, et ce à la discrétion du BNED.
3. Un candidat demandant de voir ses dentoformes de l'Évaluation des habiletés cliniques doit se conformer aux politiques affichées sur le site Web du BNED.
4. Le BNED ne fournit pas de décomposition/détails des résultats.